

Une CCT pour remédier au manque de main d'œuvre qualifiée

Si le secteur de la santé est sévèrement régulé en matière de financement et d'autorisations, il en va tout autrement des conditions de travail. Ces dernières constituent cependant un facteur essentiel de la lutte contre le manque de personnel qualifié. Syna s'engage par conséquent pour une convention collective de travail incluant une réglementation contraignante des conditions de travail pour les soins à long terme et les soins à domicile.

Avec plus de 550 000 salariés, le secteur de la santé est le plus grand employeur de Suisse. Bien que manquant chroniquement de personnel, il ne dispose cependant pas de conditions de travail et salariales contraignantes au niveau national. Or les conditions de travail se péjorent à mesure que croissent les enjeux économiques (désormais, les hôpitaux et EMS doivent être rentables!), puisque les employeurs répercutent sur leurs salariés la pression croissante sur les coûts. Syna tire la sonnette d'alarme depuis des années, tant en matière de flexibilisation des horaires de travail que de sous-effectifs.

Les soins à long terme et les soins à domicile sont particulièrement concernés

La situation dans les soins à long terme et les soins à domicile est précaire, en raison du grand nombre de prestataires qui se disputent ce marché. Les prix et les prestations étant largement régulés, il ne leur reste que la réduction des coûts en personnel pour accroître leur marge.

De trop nombreuses entreprises de soins à domicile à but lucratif opèrent selon des modèles commerciaux douteux, sans garantir à leurs employés des conditions de travail conformes à la loi. Si leurs clientes et clients savaient dans quelles conditions travaille la sympathique personne qui vient leur prodiguer des soins, ils rechigneraient sans doute à payer leurs prestations aussi cher. Syna a certes déjà mené et remporté plusieurs actions juridiques individuelles contre des employeurs véreux. Cependant, pour mettre enfin un terme définitif aux conditions de travail précaires dans la branche, il faut une convention collective de travail (CCT) applicable dans toute la Suisse.

Taux de fluctuation élevé

Le canton de Vaud donne l'exemple en appliquant ce que réclame Syna: tous les prestataires de soins de santé qui reçoivent des fonds publics ou qui facturent leurs services aux caisses maladies doivent, en matière de conditions de travail, appliquer la CCT cantonale ou les directives cantonales pour les organisations de soins à domicile.

Dans le reste de la Suisse, la situation est rien moins que brillante, en particulier dans le domaine des établissements médicaux-sociaux. Rien d'étonnant par conséquent à ce que la fluctuation du personnel soit élevée.

Pire encore, nombreux sont celles et ceux qui quittent définitivement la profession des soins, faute de pouvoir ou vouloir subir la forte pression qui y règne. En effet, le personnel soignant accorde une grande importance à la dimension éthique de la profession. Or, lorsqu'à la lourde charge d'accompagner les patients dans la douleur et la mort s'ajoute une pression sur les horaires qui ne lui laisse pas le temps de s'occuper des malades comme sa conscience professionnelle l'exigerait, il se trouve démoralisé et épuisé.

Conditions de travail passées sous silence

Les associations faitières Aide et soins de santé à domicile Suisse, Curaviva Suisse et OdASanté ont lancé cet été la campagne «Le métier le plus important en Suisse – Des histoires de vie se poursuivent avec les soins de longue durée». Cette vaste offensive de charme, qui vise à remédier à la pénurie de personnel qualifié – d'ici 2025, il faudra quelque

17 000 salariés de plus, dont 10 000 pour les EMS et les soins à domicile – n'adresse cependant pas la question des conditions de travail.

Les directions de ces associations semblent ignorer que de bonnes conditions de travail constituent le moyen le plus efficace de renforcer l'attrait des professions de la santé. Se contenter d'appliquer des recettes de marketing ne réduira pas la pénurie croissante de personnel qualifié.

L'initiative populaire «Pour des soins infirmiers forts» lancée par l'Association suisse des infirmiers et infirmières ASI veut quant à elle que la Confédération impose des conditions de travail adaptées aux exigences du métier. Syna soutient cette initiative, parce que le contre-projet indirect de la commission du Conseil national passe lui aussi sous silence les conditions de travail du personnel soignant.

Syna œuvre pour une CCT nationale

Syna engage les associations Aide et soins de santé à domicile Suisse, Association suisse des services d'aide et de soins à domicile et Curaviva à négocier en partenariat social, avec les syndicats, une CCT imposant des conditions de travail au niveau national.